


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>De la commune</b> <b>D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20240801-14</b> <b>Du 08 janvier 2024</b> <b>ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ</b> <b>CONVENTION D'ANIMATION L'ATELIER</b> <b>D'ORIANE</b></p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

**Absents :** PITAVY Agnès (1)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

**ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ**  
**CONVENTION D'ANIMATION L'ATELIER D'ORIANE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention d'animation établie par L'atelier d'Oriane qui propose d'animer des ateliers autour des affiches de cinéma, thème de la prochaine exposition temporaire.

**Coût de la prestation : 8 € par enfant**

**Durée : 5 ans**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;**

- **Approuve** la convention d'animation avec les ateliers d'Oriane dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance